

Avant-projet éolien de HERBET
Réunion d'Information Préalable
Le 18 juin 2024

Procès Verbal de la réunion

En annexe :

- Liste des participants
- Présentations PowerPoint

20H10 – Introduction de la réunion par Monsieur le Bourgmestre Philippe Bontemps

Bonsoir à toutes et à tous,

Je ne pensais pas, nous ne pensions pas, nous retrouver une deuxième fois en quelques semaines pour découvrir un deuxième projet d'implantation d'un parc éolien ici à Herbet, dans notre belle commune de Durbuy. Il y a quelques semaines, j'avais pris la parole en premier pour présenter les arguments de la Ville, en sachant qu'on avait un Conseil communal et que le temps nous serait compté. Ceci dit, je ne vais quand même pas changer la façon de procéder et d'emblée j'ai dit aussi aux interlocuteurs que j'allais clairement décrire la position de la commune qui vous vous en doutez n'a pas changé depuis ma dernière intervention ici au Sassin.

Pour rappel, c'est maintenant le 5e projet qui est déposé en 25 ans dans la commune de Durbuy. Le premier concernait le plateau ici sur Tohogne ; le 2ème c'était un projet sur Wéris ; le 3ème déjà ici sur Herbet ; il y a quelques semaines nous avons assisté à la présentation d'un 2ème projet sur Herbet. Aujourd'hui c'est la 3eme présentation d'un projet sur Herbet. Pour la bonne et simple raison tout simplement que les producteurs, du moins ceux qui présentent un projet aujourd'hui, ont l'opportunité de se raccorder directement à la cabine haute tension, puisqu'il y a un potentiel de se raccorder directement donc à la centrale de Herbet, clairement les coûts sont réduits à ce niveau-là.

Ceci dit je vous rappelle évidemment que notre position n'a absolument pas changé en 25 ans, la Commune de Durbuy, je vais le rappeler au promoteur ici, c'est une vallée, deux plateaux, ce qui fait que le relief est fort important. Quand on nous propose d'implanter des éoliennes qui ont une hauteur maximale en bout de pale de 230 M, ça veut dire ici qu'au fond de la vallée nous sommes peut-être à plus de 400 M.

Durbuy c'est donc une vallée, deux plateaux, 44 villages sur une commune rurale touristique, la première commune touristique de Wallonie avec 1 600 000 nuitées. Je défends le caractère rural de Durbuy. Là aussi il est clair qu'en termes d'économie le tourisme joue un rôle important.

Vous êtes ici, et bien entendu j'ai l'habitude de dire ce que je pense poliment, pour évidemment certainement nous vendre des économies de production de CO2, pour nous dire que vous allez alimenter quelques dizaines de milliers de foyers. Nous sommes habitués à la rhétorique. C'est aussi le cas et ça court beaucoup mieux quand vous les implantez en mer et c'est beaucoup plus rentable pour vous, peut-être beaucoup plus dans un premier temps, et surtout vous avez l'avantage, contrairement à nous tous ici, qu'on vous garantit un prix minimum donc pour la production et que dans tous les cas vous êtes sûr de gagner, ce n'est pas le cas de chacun d'entre nous ici.

Donc ici vous venez avec ce projet, comme je le dis, il y a malheureusement ici en Wallonie et en Belgique un maillage d'autoroutes particulièrement important, et je le déplore ceci dit pour ceux qui un jour en on subit des conséquences, mais nous voyons quand même que des projets éoliens se sont développés en grande quantité le long des autoroutes. Clairement et à nouveau, qu'on s'entende bien je veux dire, que ça participe en plus au fait que le paysage de ces communes était dans un premier temps déjà dévalorisés. Et ici nous sommes dans une commune vierge de toutes ces contraintes-là, et qui plus est aujourd'hui je pense que c'est un élément important. Nous sommes ici dans une entité géologique particulièrement remarquable, nous avons une partie de l'Ardenne, de Famenne, de Condroz et qui plus est depuis quelques années maintenant il y a la Calestienne qui fait partie des géo-parcs qui regroupe plusieurs communes reconnues par l'Unesco. Vous êtes ici pratiquement au cœur même donc de ce géoparc pour la partie qui est reprise sur Durbuy. Ce sont autant d'éléments qui nous font dire que le Collège et je suis convaincu le Conseil dans sa majorité ne portera pas plus ce 5e projet que les 3 premiers qui ont déjà été refusés par la Région Wallonne, qui probablement refusera, et nous ferons tout ce qu'il faut de notre côté, pour qu'il en soit ainsi pour les 4e et 5e projet qui sont aussi déposés sur Herbet.

Voilà, Madame, Monsieur, je pense que la position de Durbuy est très claire. Nous avons un patrimoine exceptionnel il y a d'autres endroits pour implanter des éoliennes et surtout en mer. Un jour un de vos collègues m'a dit les yeux dans les yeux que c'était beaucoup plus rentable en mer. Il m'a même ajouté, voyez ici peu importe quel promoteur, que ce serait aussi beau que bien d'en implanter en Espagne où ils étaient propriétaire de terrain mais qu'il y avait une obligation aussi d'en implanter en Wallonie. Alors bien entendu nous sommes tous soucieux ici de la protection de notre environnement, de réduire l'emprunte énergétique à ce niveau-là, il n'y a aucun souci. Je connais le délire du phénomène Nimby, ce n'est pas le cas chez nous. Je pense que les arguments que j'ai développés ici prouvent à suffisance qu'il y a moyen d'en mettre ailleurs en ayant un impact sur l'environnement et sur le cadre de vie de chacun d'entre nous beaucoup moins important.

Voilà, Madame, Messieurs, j'en resterai là. Je pense qu'on a notre position au sein du Collège et du Conseil c'est très clair. Et j'en étais donc le porte-parole. Je vous rends donc la parole.

20H20 - Introduction de la société EDPR et de l'avant-projet

1. Remerciements et présentation des participants (cfr présentation – slide 1 à 3)

- Demandeur – EDPR Belgium :
 - o David Pelletier – Directeur développement de projets
 - o Victor Vermorel – Chef de projets éoliens Belgique
- Partenaire du demandeur – WattElse :
 - o Florence Nee – Energy Project Manager
- Auteur de l'Etude des Incidences sur l'Environnement – M-Tech Wallonie :
 - o Nicolas Jorion – Consultant Environnement
 - o Nicolas Sougnez – Consultant Environnement
 - o Médiation - Creaxions :
- Sabine Huc

2. Contexte et objectifs de la réunion (cfr présentation slide 4 à 9)

3. Présentation de la société EDPR (cfr slide 10 à 15)

4. Pourquoi développer des projets éoliens ? (cfr slide 16 à 23)

5. Présentation de l'avant-projet (cfr slide 24 à 34)

6. Quelle synergie pour la Commune et les citoyens ? (cfr slides 35 à 37)

20H45 - Etude des Incidences sur l'Environnement - Bureau d'Etude M- Tech Wallonie

- **Présentation (cfr slide 38 à 56)**

21H00 : Questions-réponses

Animateur :

Je remercie la salle pour votre patience, on a dépassé un petit peu le timing mais je vous remercie d'avoir écouté les présentations jusqu'au bout.

Je vais rappeler quelques règles : les propos sont enregistrés, c'est important car le procès-verbal établi par la commune doit être complet. Je vous demanderai donc lorsque vous prenez la parole de donner votre nom et si possible le village que vous habitez pour que l'on puisse, au niveau de la commune, vous identifier. Je vais prendre plusieurs questions à la fois je vais essayer de donner un maximum la parole à tous.

Luc Joassin de Sy :

Est-ce que vous pouvez nous préciser l'importance des moyens financiers que vous mettez en œuvre pour convaincre les propriétaires d'accueillir vos machines ?

Ensuite c'est plutôt une remarque : parmi tous vos arguments, qui sont toujours les mêmes et qui ne sont pas neufs, vous avez répété à plusieurs reprises l'importance de l'indépendance énergétique par rapport aux énergies étrangères. Est-ce que c'est vous société portugaise dont l'actionnaire principal est chinois qui venez nous dire ça ? Ici dans notre ruralité ?

Paul Melot, Longueville :

Il y a 3 mois d'ici, pour l'autre projet, j'ai eu l'occasion de m'exprimer je vais donc aussi m'exprimer un peu de la même manière. J'ai avant toute chose dit à quel point le projet précédent, donc celui-ci, est méprisant vis-à-vis des habitants que nous sommes, vis-à-vis des autorités locales, vis-à-vis des autorités régionales. En effet le projet qui avait été présenté précédemment pour Herbet avait été refusé dans l'avis que la commune remettait et refusé 2 fois par la Région wallonne. La demande qui nous est faite aujourd'hui est vexatoire et téméraire. J'ai eu l'occasion, il y a 3 mois d'ici, de faire part d'une proposition, qui mettait un peu fin à leur traditionnelle excuse Nimby. Je la reprends partiellement parce qu'elle va avoir de l'importance par après. J'ai dit à l'époque et je maintiens que la Région wallonne est un peu lâche vis-à-vis de la population de laisser les individus isolés que nous sommes face aux lobbies éoliens que vous êtes et que donc la région wallonne devrait une bonne fois pour toute revoir le problème des éoliennes. A savoir, faire le cadastre de ce qui est possible niveau éolien. Il existe une carte des zones d'implantation possibles avec le vent, il faut mettre dans la machine tout ce qui peut tourner autour et alentour à savoir les zones d'intérêt paysager, les problèmes des sols, l'armée... En fonction de cet ensemble de critères, je propose de classer les zones, premier élément. De le faire d'une manière scientifique. 2e élément, et je reprends ce qui vient d'être dit par l'intervenant précédent, comme quand on fait une autoroute, on cherche le trajet le plus court de A à B et on voit ce qui a lieu de faire (tunnel, pont...) Puis on arrive au trajet optimum. Et bien dans le problème éolien cela devrait être exactement la même chose, à savoir que l'on classe et que l'on commence à donner les autorisations par les endroits qui sont les moins dérangeants

globalement, pour terminer enfin par ceux qui sont les plus dérangeants. Ceci après avoir exproprié par la Région wallonne et ouvrir aux soumissions (vous allez voir que dans ma redite il y a un aspect important). Dans le projet actuel, on verrait avec grand plaisir une firme se battre contre une autre pour remettre la soumission la plus importante. La Région wallonne récupérant par les soumissions les sommes qu'elle aurait mises pour les expropriations et sécurisant partout en Wallonie l'ensemble des citoyens.

Ça moi je suis prêt à m'y soumettre, encore faut-il que la Région wallonne prenne ses responsabilités ! Et bien entendu, pour ce projet-ci comme le précédent, comme pour tous les autres, qu'un moratoire soit instauré au niveau Wallon, de telle manière que les choses soient faites sérieusement et pas en improvisant comme on le fait maintenant.

Alors j'en arrive à la dernière partie, parce que j'avais quand même un petit peu réfléchi au problème, cette proposition que j'avais faite précédemment, vous vous en souvenez certainement, je fais partie de la Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Je l'ai proposé à la CCATM et la CCATM l'a repris dans son entièreté et à l'unanimité. Donc la CCATM, instance consultative créée au niveau communal comme un peu partout dans toutes les communes, a adressé un document au Ministre Président Di Rupo, au Ministre Borsus et au Ministre Henri. Maintenant les élections sont passées, il va y avoir du changement, mais bien entendu je reviendrai à la charge pour que toute autorité nouvelle qui arrivera après la discussion à la Région wallonne soit informée de la position.

J'en arrive maintenant à la dernière chose que je veux vous dire et je vais vous distribuer une feuille, je vais vous lire cette feuille, vous allez comprendre pourquoi. C'est donc ma contribution par rapport à l'Etude d'Incidence : le 18 juin, la société EDPR, suggestion de demande pour l'Etude d'Incidence relative aux projets de construction de 6 éoliennes à Durbuy-Herbet. Je demande que l'humain soit prépondérant dans le débat. Les signataires de la présente requête demandent à la société EDPR :

- De consigner une somme de 50000€ en l'étude de l'huissier ... en vue de le charger de recueillir auprès de l'Administration communale de Durbuy les noms et adresses des citoyens et citoyennes majeurs et domiciliés ainsi que les noms et adresses des propriétaires de gîte et hôtel de la Commune.
- D'expédier à la population et de collationner un document, port payé, par le destinataire à usage de consultations dont le but est de désigner par oui ou par non son accord ou désaccord avec la demande explicitée ce 18 juin à la réunion de présentation de son projet, suivant les directives de la Région wallonne. Sachant que la Ville de Durbuy est 2e destination touristique de Wallonie, entre parenthèses, il s'entend que la réponse signifie également une acceptation ou rejet de telles demandes ailleurs dans toute la commune. Bien entendu si ce projet passe il faut que chacun et chacune soit conscient que demain des éoliennes, il y en aura à Wéris, il y en aura à Longueville, il y en aura à Warre et dans d'autres endroits de la commune.
- Et enfin de restituer à ladite firme le solde détaillé de tous les frais résultants de sa charge. Vous avez donc bien compris que je demande que la firme avec ses propres deniers organise une consultation des habitants et que c'est la raison pour laquelle j'ai dit dès le départ que je souhaitais que l'humain soit avant tout privilégié dans le débat.
- Je vais vous remettre ceci, il y a les endroits pour signer, je vous demande de me les remettre après. Ne doutez pas un seul instant que cette pièce-ci sera évidemment utilisée dans les recours que nous mettrons par après, merci.

Nathalie Degee, Ferrières :

Je suis membre de la Coopérative citoyenne Ferréole, qui est donc une coopérative qui soutient des projets d'énergie renouvelable là où l'impact pour l'environnement et pour l'humain est acceptable. Donc ici je ne me prononce pas sur le projet, par contre le projet de 2014 en effet avait été refusé et je voudrais savoir si au niveau du Bureau d'Etudes, au niveau d'EDPR, on a pris en compte les éléments qui ont amené au refus. Ou en tout cas je pense que ce serait important de le prendre en compte dans le cadre de l'Etude d'Incidence.

Si ça a déjà été étudié je voudrais savoir ce qui différencie ce projet-ci du projet qui a été étudié et refusé en 2014.

Monsieur Gordinne, Tohogne :

J'habite à 300-400 mètres du lieu où vous allez construire vos éoliennes. J'ai des questions techniques. Monsieur parlait de véhicules qui vont éviter les villages. Je ne sais pas très bien comment vous allez faire pour passer avec tous vos véhicules. On va compter à peu près 200 camions par éolienne et il y en a 6. Ceci pour le montage et pour le démontage ça va être pareil. Plus les nuisances sonores car vous allez enlever les 1200, 1300 m³ de béton dans le sol. C'est des mois et des mois de travail.

André Mathieu, Verlaine :

D'abord je remercie EDPR d'avoir fait des slides si petits par rapport à la société d'Etude d'Incidences qui était beaucoup plus lisible.

Vous avez parlé d'encerclement possible dans le projet actuel. Est-ce que vous allez en tenir compte et travailler avec la société qui, il a 3 mois, nous a réunis pour les mêmes motifs ? Avec la société qui actuellement étudie un projet entre le village de Hamoir et Xhoris ? Et avec la société qui est en passe d'installer 3 éoliennes également à Werbomont ?

Quand vous parlez de la vallée et de l'Ourthe où ça ne sera peut-être pas visible, ça je pense comme vous, mais dès qu'on va monter sur le plateau, et ce sont la plupart des villages qui sont sur le plateau, je pense que tout le monde tournera la tête à gauche à droite devant derrière il verra des éoliennes.

Nathalie Delcroix, Tohogne :

Je voudrais d'abord faire une petite remarque et compléter ce que monsieur a dit tout à l'heure à propos de la participation à plus de 20% d'une société chinoise. Je dois préciser que cette société est celle du barrage des 3 gorges en Chine qui a été un désastre écologique et humain. Il faut quand même le signaler parce que personne n'en a parlé.

Je voudrais ensuite poser une question parce que c'est bien beau de dire que les éoliennes peuvent être bridées mais une fois qu'elles sont installées le sont-elles réellement ? Je pense qu'il y a certains endroits en Wallonie où les riverains qui étaient tout à fait positifs par rapport à l'installation d'éoliennes s'en sont mordus les doigts et le regrette amèrement. J'aimerais bien savoir ce qui va pouvoir nous garantir que ce sera réellement fait.

Ensuite vous n'en avez pas parlé mais je l'ai lu dans un de vos slides vous avez parlé de haie pour cacher la vue est-ce que c'est une blague ?

Concernant vos photos montages, j'imagine que nous y aurons accès.

Paul Tintin, Bomal :

Quelle est l'indépendance réelle d'un Bureau d'Etudes ? Il est payé par le prometteur qui le choisit. Autrement dit, plus le Bureau d'Etudes donne satisfaction au promoteur qui le paye plus il a de chance pour les projets suivants...

Animateur :

- *Je propose de passer la parole au bureau d'études sur les questions qui le concerne et ensuite à EDPR.*

Bureau M-Tech Wallonie :

- *Concernant l'indépendance du Bureau d'Etudes*

Je peux vous l'assurer, vous me croirez ou vous ne me croirez pas, mais nous avons déjà fait différentes études dans lesquelles les conclusions étaient négatives. Suite à ces conclusions, c'est déjà arrivé que le promoteur décide de ne pas déposer son permis, de carrément abandonner le projet ou alors, là comme les conclusions sont négatives l'Administration refuse le permis car elle voit qu'il y a trop d'impact.

De plus, nous avons un agrément c'est-à-dire que sur chaque étude nous sommes jugés par 2 instances de l'Administration qui évaluent si notre étude est de qualité, si elle répond aux critères de la Région wallonne, si elle comporte suffisamment d'informations, s'il n'y a pas de lacune et si ce que nous écrivons est correct ou pas. Si on dit n'importe quoi dans cette étude, ils s'en rendent compte et on peut perdre notre agrément.

- *Concernant les autres projets dans la zone. Est-ce que dans le cadre de votre Etude d'Incidences sur l'Environnement vous allez tenir compte des autres, des raisons des refus et de tous les éléments qui encadrent les autres dossiers ?*

Que ça soit pour l'encerclement, pour l'acoustique, pour l'ombrage, pour le paysage, pour l'avifaune, il y a à chaque fois des études cumulatives avec les projets existants, les projets en cours d'instruction et les projets à l'étude. Ce que nous n'étudions pas c'est les projets incompatibles. Donc il y a un autre projet qui a été « rippé » ici sur la même zone, si 2 éoliennes sont incompatibles nous ne prendrons pas en compte l'éolienne du projet concurrent parce que nous étudions ici le projet de départ EDPR. Mais tous les autres projets qui se situent dans ces différents rayons en fonction de ce que nous étudions sont pris en compte.

- *Concernant l'étude du trafic durant la phase de chantier et la phase de démantèlement comment allez-vous procéder ?*

Dans l'étude nous évaluons évidemment le charroi qui sera utilisé pour les travaux comme pour le démantèlement ; la traversée enfin d'éviter les villages, c'est ce que nous recommandons mais évidemment ça dépend de chaque projet. Ici comme je l'ai dit je n'ai pas encore étudié le site je ne sais pas quel est l'accès. Si c'est impossible de ne pas traverser des villages alors nous recommanderons d'utiliser différents itinéraires pour ne pas tout concentrer dans le même village.

Concernant le passage des pales, y a des nouvelles technologies qui font qu'elles sont livrées en une pièce mais ce sont des camions qui savent lever la pèle en hauteur et le rayon de courbure est plus petit. Je vous assure que ça existe.

- *Concernant la déconstruction ?*

Le socle est d'environ 30 mètres de diamètre et 3 mètres de profondeur. Donc effectivement durant le démantèlement le béton devra être cassé et évacué et puis remplacé par des terres de même qualité agronomique. Ça fait de nouveau du charroi, ça fait de nouveau des travaux. La durée des travaux est estimée à peu près à une année.

A Bastogne il y a eu un démantèlement il y a 1 an ou 2, un repowering. Je ne sais pas combien de temps exactement ils ont mis pour démonter mais en tout cas pendant la période des travaux, normalement ils ont dû répondre à certaines conditions.

- *Concernant les haies pour cacher certaines éoliennes ?*

Je peux comprendre que ça porte à sourire mais dans d'autres projets ça a été demandé par certains riverains.

- *Concernant les photos montages ?*

Les photos montages seront disponibles dans l'Etude d'Incidence, lorsque le permis sera déposé.

Dans le cadre de l'enquête publique de 30 jours, vous aurez la possibilité de consulter l'Etude des Incidences sur l'Environnement (intégrant toutes les recommandations et apportant une réponse aux questions des riverains) ainsi que la demande de permis reprenant le projet adapté en fonction des recommandations de l'Etude des Incidences sur l'Environnement. Ce sont 2 documents qui vont pouvoir être consultés à ce moment-là.

EDPR :

- *Concernant les moyens financiers investis pour les propriétaires de terrain ?*

C'est un système de location. On propose une division parcellaire pour l'emplacement des éoliennes contre un loyer. Il s'agit d'une négociation privée avec le propriétaire de la parcelle.

Généralement c'est de l'ordre de 3 000 € par mégawatt par an.

- *Concernant l'actionnariat de EDPR, c'est une société portugaise avec un actionnaire à 20% chinois ?*

Oui vous avez raison. C'est EDPR Belgium qui introduit la demande. Nous sommes une société qui est immatriculée en Belgique, qui a son siège social à Bruxelles. On produit de l'électricité locale, la problématique énergétique ce n'est pas à qui appartient la société, c'est là où la production d'électricité est faite, en Wallonie. Les éoliennes sont positionnées en Wallonie et c'est cette électricité là que vous allez consommer. Vous n'allez pas consommer d'électricité du Portugal ou de la Chine. Les impôts sont payés en Belgique.

- *Concernant le bridage, quelle sont les garanties ?*

Il faut avouer que les contrôles ne sont pas très fréquents. Maintenant, ils existent et on peut se faire contrôler et devoir se mettre en conformité. Dans tous les cas nous avons des rapports à faire, qu'on envoie à la Région wallonne annuellement et s'ils considèrent que les rapports ne sont pas bons, ils vont demander un contrôle supplémentaire. C'est notre rôle de respecter la réglementation. On ne va pas s'engager à respecter des choses qu'on ne va pas tenir par la suite.

Je veux quand même préciser 2 choses : il y a le fait d'entendre les éoliennes malgré le respect de la réglementation et le fait d'entendre les éoliennes qui ne respectent pas la réglementation. Je pense qu'il y a 2 choses différentes. Le fait de respecter la réglementation ne veut pas dire que les éoliennes vous n'allez pas les entendre. Il faut être clair là-dessus.

Je suis le premier à le dire, le fait de respecter la réglementation ça veut dire que les éoliennes produiront un bruit qui est de l'ordre de l'acceptable et dans le respect de ce que la Région wallonne considère comme acceptable.

Malgré tout ça ne veut pas dire que vous ne serez pas amené à entendre les éoliennes dans certaines conditions et dans ces conditions-là il est aussi possible que vous puissiez discuter avec l'opérateur du parc pour essayer de négocier des bridages qui soient plus importants. Notre objectif c'est que le parc, aussi grand soit-il, aussi imposant soit-il, soit une source de production d'électricité verte avec le moins de nuisance possible.

L'Etude d'Incidence, elle est faite en toute indépendance, nous on n'a aucune velléité de remettre en cause quoi que ce soit au niveau des études ça fait partie du jeu. Si le projet doit être bridé très fortement et que derrière on se rend compte qu'il n'y a pas de rentabilité économique ni une production suffisante d'électricité verte, le projet ne se fera pas. Il faut savoir qu'aujourd'hui on est au stade d'avant-projet, il y a plein de choses qu'on ne sait pas encore, c'est le principe des Etudes d'Incidence. Aujourd'hui on est vraiment dans une présentation de ce qu'on envisage de faire, sous réserve du fait que les études nous démontrent que c'est possible. Si ce n'est pas possible, on ne le fait pas.

M-Tech Wallonie :

Par rapport à l'acoustique, quand le parc est construit le promoteur est tenu dans l'année qui suit de réaliser des mesures acoustiques autour du parc pour voir si les seuils acoustiques sont bien respectés et ne sont pas dépassés. S'ils ne sont pas respectés, il doit augmenter son bridage.

Autre point, en fait Madame fait sûrement référence à des machines qui sont plus anciennes. Il faut savoir que maintenant les nouvelles machines sont bien moins bruyantes. Elles sont plus grandes, avec des pales plus grandes. On pourrait croire qu'elles font plus de bruit mais je peux vous assurer qu'elles font beaucoup moins de bruit.

Animateur :

Je propose de repasser la parole à la salle. Les personnes qui ne sont pas encore intervenues...

Monsieur

Je suis déjà intervenu mais j'aurais voulu savoir si les remarques étaient à adressées par courrier uniquement ou également par mail.

Animateur :

Dans le flyer que vous avez reçu le mail est bien indiqué et il est accepté, c'est la toute dernière ligne.

Madame Kartheuser, Herbet :

Je me questionnais sur la santé mentale des citoyens, parce que c'est quelque chose de beaucoup moins tangible que quelque chose qu'on peut évaluer par rapport à l'environnement... Allez-vous étudier l'impact du projet sur les symptômes anxieux, les symptômes dépressifs, les troubles du sommeil, également les maladies psychiatriques ou mentales. Je pense au syndrome autistique où les personnes atteintes d'autisme sont obnubilées par des objets tournants et ça s'est décrit dans la littérature. Donc je me questionne là-dessus. A savoir si les personnes atteintes d'un tel trouble ou de pathologie vont devoir déménager parce qu'elles ne peuvent pas vivre avec ce type d'éoliennes, de

structure, à côté. Je me questionne aussi pour les personnes lambda qui risquent de développer tout autre trouble anxieux ou autre. Pouvez-vous aller voir dans la littérature sinon j'aimerais que vous fassiez des études qualitatives à ce niveau-là et si on n'a pas suffisamment de recul, des études quantitatives.

Monsieur Gaillard, Aisne :

Quel est le coût en bilan carbone de la fabrication d'une éolienne ?

Où sont-elles produites ?

Stéphane Counerotte, Verlaine :

C'est juste pour attirer l'attention du Bureau d'Etudes. Lors du premier projet en 2014 on avait évoqué la problématique au niveau du sous-sol, qui est fort caverneux, avec beaucoup de grottes et de passages. Je ne sais pas quel sera le niveau d'étude du sous-sol. Mais là vraiment faites très attention parce que vous risquez de mettre beaucoup plus de de béton que prévu.

Madame Chaboteau, Tohogne :

Avez-vous une obligation procédurale de concertation avec l'auteur de projet concurrent au vôtre sur notre commune et si oui à quel stade de la procédure cela se matérialise ?

Monsieur Gordinne, Tohogne :

Vous avez parlé du fait que l'on va réduire notre empreinte carbone sur la commune. Nous sommes 4000 ou 5000 habitants sur la commune. Je ne sais pas si vous avez bien vu où on se trouve ici... on est entouré de forêts, de végétations qui ont besoin de CO2 pour vivre. Vous voulez réduire notre carbone alors que nous n'en produisons pas assez pour la végétation ?

Nathalie Delcroix, Tohogne :

Je voulais vous demander, qu'est-ce qui vous attire à Herbet ? Pourquoi est-ce que vous arrivez au-dessus d'un village comme Herbet qui est hyper calme où on n'entend rien, où les villageois vivent heureux ? Ce qui vous amène là, comme l'a dit Monsieur le Bourgmestre, c'est le poste de transformation dont vous n'avez pas parlé. Je dois bien reconnaître que l'autre société a eu l'honnêteté de dire tout de suite que c'était à cause de ça qu'ils s'intéressaient à Herbet. Donc vous si ce n'est pas à cause de ça pourquoi ?

Animateur :

Je vais repasser les questions en revue

M-Tech Wallonie :

- *Concernant la santé mentale*

C'est évident qu'il y a beaucoup de points dans le chapitre Santé, dont notamment par exemple les rayonnements électromagnétiques... qui sont pris en compte. Maintenant par rapport à ce que vous avez souligné ce sont des points bien particuliers et où la documentation n'est pas encore vraiment précise. On se tient toujours au courant de ce qui se fait dans la presse et dans la littérature scientifique. Pour l'instant ce sujet n'est pas vraiment développé.

Ce sujet est un cas très particulier, on verra en fonction de l'évolution des recherches dans ce domaine-là. Pour le moment il n'y a rien de vraiment bien cadré et si un jour il doit y avoir un cadre bien défini de la Région wallonne, on en tiendra compte évidemment.

EDPR :

- Concernant le sous-sol

Ce que vous dites là c'est que vous avez une bonne connaissance du sous-sol à cet endroit-là, si vous avez de l'information qu'on doit prendre en considération il faut nous la donner. Si vous avez des cartes, des analyses, des sondages... De toute façon si le projet était autorisé, on ferait des sondages pour ce qu'on appelle le design des fondations, pour bien dimensionner les fondations en fonction du sous-sol.

Si vous nous dites qu'il y a des cavités partout et qu'elles font 30 M de profondeur, évidemment on ne va pas être en capacité de pouvoir mettre des fondations là donc le projet en tant que tel sera remis en cause. Maintenant il faut que les informations soient justes et vérifiées.

- Concernant la raison pour laquelle EDPR vient à Herbet

Effectivement on n'a pas parlé du poste de transformation, Monsieur le Bourgmestre en a parlé en introduction, et c'est vrai que c'est une facilité. Malgré tout, les éléments particuliers qui permettent de déterminer la potentialité d'un projet éolien c'est la place dont on a à disposition. Aujourd'hui on a un grand plateau qui est disponible et qui permet de développer un projet éolien, sur le papier, en théorie. Le fait d'avoir un poste source à proximité c'est un plus mais il aurait pu être à 10 km ou 15 km on aurait quand même regardé la possibilité de développer un projet éolien sur ce plateau-là.

- Concernant le bilan carbone

Sur les éoliennes de 230 M c'est assez nouveau, donc on n'a pas un bilan global mais effectivement les émissions carbonees sont conséquentes au début, puisqu'on génère de l'acier, on génère des pales qui sont faites en fibre de verre et en carbone, donc effectivement pour la construction des éoliennes on doit émettre du carbone. Si on fait l'analyse du cycle de vie d'une éolienne de manière classique, par la production de son électricité qui est décarbonée, elle rembourse sa dette de carbone aux alentours d'un à deux ans systématiquement, quel que soit le type d'éolienne. Donc effectivement ça émet du carbone comme toute activité humaine. L'avantage de l'éolien c'est que derrière, en termes d'exploitation, ça n'émet plus de carbone. Au contraire de toutes les autres énergies conventionnelles. Quand on parle d'autres énergies décarbonées, comme le nucléaire, il y a quand même aussi le transport des combustibles qu'il faut prendre en compte et qui génère des émissions quoi qu'il en soit.

- Concernant les déchets

Il existe maintenant des procédures. Il y a une filière de recyclage des pales qui existe et qui permet de recréer des pales en fibre recyclée. Nous adhérons à une société qui s'appelle Refiber, vous pourrez vous renseigner si vous voulez, qui permet le recyclage total des pales d'éoliennes.

- Concernant la concertation avec les autres promoteurs

Il y a quelques mois il y a eu une RIP d'une autre société qui s'est déclarée comme lançant des études. Aujourd'hui on n'a pas pris contact avec eux. Ce n'est pas qu'on ne veut pas le faire, on va sans doute le faire pour essayer de voir dans quelle situation on peut

éventuellement travailler ensemble. Ce n'est pas impossible qu'on ait un accord aujourd'hui. Aujourd'hui le cadre de référence permet de traiter ces sujets, c'est-à-dire qu'il y a la Région wallonne qui traite des cas d'incompatibilité.

La procédure pour l'instant ne nous oblige pas à les contacter, d'ailleurs ils ne nous ont pas non plus contacté mais il y a ce nouveau cadre de référence qui a été adopté ici tout récemment par la Région wallonne. Ce nouveau cadre a mis en place un certain nombre de critères pour déterminer lequel des 2 projets est favorisé par rapport à l'autre. Mais on n'en est pas du tout à ce stade de la procédure. Aujourd'hui, en faisant cette RIP nous allons maintenant être connus également de la Région wallonne qui va donc savoir que nous sommes aussi ici présents sur cette zone avec un projet éolien qui est tout à fait indépendant et exclusif par rapport au projet éolien qui vous a été présenté il y a 3 mois et ce sera donc à la Région wallonne de revenir vers nous sur ce sujet.

- *Concernant les économies de CO2 au niveau de Durbuy, est-ce que ça a du sens ?*

Au niveau des économies de CO2 il y a bien sûr, comme on l'a dit différents niveaux d'échelle : les économies de CO2 au niveau de Herbet, et puis au niveau de Durbuy, et puis au niveau de la Province, au niveau de la Région ensuite on parle de la Wallonie et de l'Europe. Donc ici avec 6 éoliennes c'est 46000 tonnes de CO2 qu'on pourrait éviter par an et qui pourrait bénéficier à tout le monde.

Par rapport aux forêts je ne suis pas sûre que les forêts qui se trouvent à proximité des centrales charbon et gaz qui sont fortement émettrices de CO2 se portent beaucoup mieux qu'ailleurs... Les éoliennes ne vont pas puiser directement le CO2 à la source sur Herbet et ne vont certainement pas impacter vos forêts environnantes à ce niveau-là.

Animateur : On va repasser la parole au public. Il nous reste un petit quart d'heure donc si vous avez de nouveaux thèmes, n'hésitez pas.

Céline Kluten, Herbet :

J'aimerais bien juste attirer l'attention sur le CMH parce que Durbuy est dans une zone rouge et nous, sur le plateau à Herbet, en cas d'urgence, l'hélicoptère sait venir. S'il y a des éoliennes j'aimerais bien savoir s'ils pourront toujours atterrir au plus proche de chez nous. Et sauf erreur de ma part je crois que monsieur n'a pas répondu à la question de savoir où était produite les éoliennes.

Dominique Jean, ... :

Je voudrais parler à ce monsieur-là qui a affirmé tout à l'heure que lorsqu'il y aura eu l'implantation des éoliennes il y aura un contrôle un an après au niveau du bruit. Mais ce sera votre société qui va faire ça et ce sera votre parole contre celle des citoyens. Vous ferez ce que vous voulez avec les chiffres... Je pars du principe qu'il faudrait un cabinet totalement indépendant qui vienne mesurer les sons devant chez nous, par exemple.

Arnaud Delzandre, Herbet :

J'avais une question dans le cadre du raccordement : avez-vous déjà eu un accord préalable avec les agriculteurs qui sont propriétaires de terrains dans le cadre du raccordement. Si ce n'est pas le cas, est-ce avec le chéquier que vous allez régler ça ?

Luc Joassin, Sy :

Vous vous présentez ici dans la commune de Durbuy avec un projet dont la seule motivation est financière. On le comprend bien, tout l'argument qui va autour n'est pas du tout environnemental. Vous êtes venu ici semer la guerre entre les propriétaires, qu'on peut comprendre d'un côté avec le « win for life », et les riverains, les propriétaires, on ne peut pas vraiment les incriminer, mais vous êtes venu ici semer la guerre. Je ne sais pas comment essayer de vous faire comprendre, le plateau d'Herbet n'est pas disponible pour un projet éolien. Vous n'êtes pas les bienvenus.

Paul Tintin, Bomal :

Vous dites que c'est un projet pour 30 ans, après vous avez une obligation de démanteler. Qu'avons-nous comme garantie qu'effectivement vous allez démanteler ? Parce qu'une fois que les bénéficiaires seront pris, pourquoi est-ce que vous sacrifieriez des deniers pour démanteler ce qui reste. Je suppose que vous allez me répondre que « l'on doit consigner des montants conséquents pour garantir qu'effectivement on remplira nos obligations ». J'aimerais qu'on me précise quels sont ces montants conséquents et je crains bien qu'ils soient totalement dérisoires.

Deuxièmement en ce qui concerne l'Etude d'Incidence, il est clair évidemment qu'elle ne peut se faire qu'en fonction d'une législation existante à un moment donné et des données qui sont mesurées et mesurables. Le hasard fait, je ne sais pas si ça peut jouer ici mais pourquoi pas, j'entendais ce matin aux informations que l'Europe imposait des mesures à la Belgique qui n'avait pas été très favorable mais l'Europe est passée au-dessus. C'est un consensus entre tous les États de la Communauté pour la restauration des biotopes avec évidemment une échelle (on parle d'une vingtaine de pourcent à l'horizon 2030 et on parle jusqu'à 100% de restauration des biotopes en 2050). Alors c'est toujours difficile évidemment de dire quels sont les biotopes qui doivent être restaurés... mais puisque le projet, s'il devait voir le jour, et nous ne le souhaitons vraiment pas, serait handicapant pour notre région économiquement et visuellement pendant 30 ans. Donc est ce que cette échelle de restauration progressive des biotopes au niveau de l'Europe ce serait pris en compte au niveau de l'Etude d'Incidence ?

Philippe Bodson, Barvaux :

Il y a quelque chose qui m'interpelle, vous allez investir je ne sais pas combien de millions pour mettre des éoliennes et vous dites que si ça génère trop de nuisance on réduira la production. Vous allez peut-être investir à fond perdu ?

Stéphane Premane, Hermanne :

Au niveau comparatif du développement des panneaux photovoltaïques et ce que vous en tenez compte ? Tout le monde se sacrifie pour des panneaux photovoltaïques, donc on n'a pas besoin d'éoliennes.

Olivier Debras, Bomal :

On va réduire pour l'acoustique mais on va réduire évidemment aux limites de tolérance. Dans mon métier qui est la construction je connais très bien cette idée de tolérance. Moi je dis toujours « c'est tellement mal fait qu'avec un fifrelin en plus on arrache ». Ici je vois qu'on est à la limite de tolérance de tout : des distances, de l'acoustique. Parce qu'on ne va pas réduire de moitié, ce sera toujours aux limites des tolérances. Tout le monde va se dire que ce sera insupportable pour l'humain, et ça il faut bien s'en rendre compte.

Paul Mélot, Longueville :

Madame, je pense que vous avez un peu été rapide pour éluder mon intervention. J'ai bien compris que vous avez dit que c'était par rapport à l'Etude d'Incidences mais pour qu'il y ait quelque chose dans l'Etude d'Incidences quant à la volonté ou pas des citoyens d'avoir des éoliennes, il faudrait d'abord savoir si les 2 promoteurs ou les 3 promoteurs qui sont ici devant acceptent, oui ou non, de consigner 50 000€ pour qu'un huissier fasse le travail.

Animateur : Je passe la parole au demandeur et au Bureau d'Etudes.

EDPR :

- *Concernant le lieu de production des éoliennes produite*

Je pense que vous connaissez déjà la réponse. Donc il y a une partie des composants qui sont fabriqués en Asie, notamment l'acier et un certain nombre de semi-conducteurs ; une bonne partie qui est faite en Turquie en Espagne ; et l'assemblage se fait principalement au Danemark pour la société Vestas et en Allemagne pour la société Nordex, qui sont les 2 principaux fabricants d'éoliennes avec qui on travaille. Donc effectivement les pièces sont détachées à plusieurs endroits dans le monde et ensuite fabriquées et assemblées en Europe.

- *Concernant le contrôle sonore*

Le bureau acoustique qui va être mandaté est un bureau indépendant ce n'est pas nous qui faisons des études acoustiques, nous n'en avons pas la capacité, nous n'avons pas l'expertise pour le faire. Nous sommes des producteurs d'électricité et pas des acousticiens. Donc effectivement on mandate, selon la réglementation, un bureau d'études pour qu'il puisse évaluer les impacts. On pourra vous présenter les noms des bureaux acoustiques si jamais le projet est construit. Vous verrez qu'ils seront tout à fait agréés et que ce n'est pas nous qui faisons les mesures acoustiques. Ça n'a pas d'intérêt réellement qu'on se mette en défaut vis-à-vis de l'Administration pour faire des études qui ne sont pas indépendantes.

Rem M-Tech Wallonie :

Je n'ai peut-être pas été clair pendant la présentation mais effectivement donc c'est obligatoire. Ils sont tenus par la Région wallonne de faire un suivi, dans l'année qui suit la mise en exploitation, par un bureau agréé qui peut être tout à fait indépendant et différent du nôtre.

EDPR :

- *Concernant les accords avec les propriétaires pour le raccordement*

A ce stade on n'a pas encore d'accord avec les propriétaires pour le raccordement donc voilà c'est quelque chose qui va arriver ultérieurement et qui va donc être étudié évidemment pour avoir le moins d'impact possible au niveau du câblage. Si le propriétaire dit non, pas possible d'y mettre une éolienne. Mais on étudiera les alternatives.

- *Concernant la garantie d'un démantèlement*

Comme l'a dit Monsieur, c'est en effet une caution qui est bloquée à la Région wallonne. Il s'inquiétait du montant de cette caution, j'ai ici la réglementation sous les yeux, il est marqué que ce sont les ministres qui fixent les modalités d'estimation du montant, de la sûreté et de sa révision. Donc ce montant sera effectivement bloqué et estimé par les ministres. Si n'importe quelle entreprise développeur d'éolien fait faillite, ce montant est, quoi qu'il arrive, bloqué.

M-Tech Wallonie :

- *Concernant la prise en compte des dispositions prises par l'Europe au sujet de la restauration du biotope*

Toutes les mesures juridiques et légales sont prises en compte effectivement par l'Etude s'il y a une interaction ou un impact par rapport au projet. Maintenant ça vient d'être accepté par l'Europe, il faudrait voir concrètement comment ça se retrouve dans la législation wallonne.

- *Concernant les panneaux photovoltaïques*

Il n'y aura pas d'impact du parc sur le rendement des panneaux. Ce n'est pas le même réseau, ce n'est pas la même tension. Alors on a déjà entendu dans certains projets que l'on proposait des alternatives de panneaux photovoltaïques. Ici, on vous a expliqué, il vaut mieux avoir un mix énergétique, parce que la production des 6 éoliennes, je ne l'ai pas encore chiffrée, mais si vous voulez la compenser par des panneaux photovoltaïques, il faudrait quand même pas mal d'hectares.

EDPR :

- *Concernant la rentabilité d'un projet bridé*

Quasiment toutes les mesures sont prises en compte dans l'Etude d'Incidences. L'évaluation économique du projet, elle se fait au vu des mesures qui sont proposées, notamment sur la partie acoustique. Ce dont on a parlé au niveau du bridage n'impacte pas nécessairement de façon importante sur la production in fine du parc éolien et n'est pas nécessairement de nature à remettre en cause la rentabilité du projet. Donc effectivement, nous investissons aujourd'hui dans des études qui vont déterminer la faisabilité ou non du projet. Si le projet est faisable, sous quelles conditions, ensuite il faut les transcrire dans un modèle économique. C'est classique pour tout entrepreneur et si le projet n'est pas économiquement faisable on ne le développe pas et ça nous est arrivé d'avoir des projets autorisés qui dans certaines circonstances ne sont pas finançables car pas suffisamment rentables. On a des projets en France qui ne sont pas finançables.

- *Concernant la proposition de Monsieur Mélot de bloquer 50 000 € chez un huissier*

Si le but est de consulter la population, oui on peut tout à fait imaginer d'avoir une consultation de la population. Je pense qu'on peut tout à fait le mettre en place. On peut s'y engager ici si vous le souhaitez. Maintenant les conditions, il faut qu'on les comprenne parce que dans l'explication que vous avez faite, je n'ai pas tout compris. On peut tout à fait discuter et voir comment on peut mettre en place un porte-à-porte, une consultation des riverains... si vous le souhaitez, pas de problème.

Je suis d'accord pour qu'on puisse étudier le fait d'avoir une consultation citoyenne. Je ne vois pas pourquoi j'accepterais maintenant de payer un montant de 50 000€ sans savoir de quoi il en retourne. Si vous me forcez, je dis non sans avoir plus d'informations.

- *Concernant le raccordement, quid si le propriétaire refuse de laisser passer ?*

Si le propriétaire dit non, on ne peut pas passer. Il n'y a aucune expropriation prévue, ce n'est que du libre consentement de la part des propriétaires. Mais nous n'avons pas qu'un chemin pour se raccorder, il y a certainement plusieurs alternatives.

M-Tech Wallonie :

- *Concernant l'hélicoptère*

Evidemment l'hélicoptère ici de Bra, il sera pris en compte. Déjà on consulte les différentes instances aéronautiques et alors dans le cas spécifique de l'hélicoptère de Bra, on a déjà eu d'autres projet qui étaient impactés, on les contacte aussi lors de l'étude. Ils nous ont déjà remonté que le parc existant de Lierneux leur était utile parce que ça faisait un point de repère.

Monsieur le Bourgmestre :

Si vous permettez, Madame, parce que y a une question à laquelle il n'a pas été répondu et en tant que mandataire politique, et celles et ceux qui sont ici qui sont intéressés. En 2014, Madame a rappelé qu'un permis avait été refusé. Aujourd'hui, 10 ans plus tard, quelles sont vos arguments, vos motivations, qui vous poussent à réintroduire un nouveau dossier ? Ok, un peu plus à gauche, un peu plus à droite, un peu plus haut, un peu moins brillant. Clairement ma question : est-ce que le cadre éolien qui a été modifié par le Gouvernement régional sortant aujourd'hui vous autorise à plus d'optimisme ? Vous voyez, il y a quelques semaines j'ai interpellé les Députés régionaux de l'opposition pour qu'ils soient extrêmement attentifs à cette modification du cadre. Donc je résume, est-ce que le cadre qui a été modifié vous encourage à redéposer un dossier ?

EDPR (WattElse) :

Par rapport à ce précédent projet qui avait été présenté en 2014, il y a une dizaine d'années il y a différentes choses qui ont fait que ce permis a été refusé : le contexte n'était pas le même à l'époque pour différentes contraintes et il y a plusieurs raisons pour lesquelles ce projet a été abandonné, dont notamment le fait que la société se retirait du marché belge.

Au niveau du cadre et du contexte les choses ont évolué et le cadre n'est évidemment pas le même qu'il y a 10 ans. Le cadre de référence avec la Pax Eolienica II qui a été mise en place, justement pour avoir un encadrement sur l'éolien, n'existait pas à l'époque. Il a été revu depuis plusieurs fois donc évidemment les choses ne sont pas les mêmes qu'il y a 10 ans ce qui nous amène à venir étudier à nouveau cette zone qui comme on l'a vu sur la carte fait partie des zones avec un potentiel intéressant pour l'éolien. Nous en fait on répond juste aux engagements pris aux différentes échelles de pouvoir qui nous demandent d'implanter

des éoliennes en Wallonie. Nous en tant que Bureau d'Etudes et Développeurs c'est notre travail de chercher ces zones, de voir quelles zones sont potentielles, de voir quelles zones sont libres de contraintes. C'est notre travail de venir les proposer. On comprend que ça suscite des inquiétudes mais évidemment les contraintes ne sont pas forcément les mêmes et seront toutes étudiées et prises en compte par le Bureau d'Etudes M-tech. Si finalement les conclusions doivent être négatives, elles le seront.

Monsieur le Bourgmestre :

Deux réflexions : la première, le permis a été refusé non pas parce que la société quittait la Belgique. Ils ont même été en recours et ça a été refusé. La deuxième : ici vous faites de l'enfumage, ma question est très claire, est-ce que le cadre éolien aujourd'hui facilite le dépôt d'un nouveau dossier à Herbet. La réponse c'est oui, tout simplement dites-le.

EDPR (WattElse) :

Par rapport à celui d'il y a 10 ans alors il y a certaines contraintes qui ont évolué dans ce nouveau cadre comme les distances à l'habitat, comme on vous l'a expliqué. Il y a d'autres points pour lesquels les critères sont peut-être les mêmes. Ce n'est pas forcément ce nouveau cadre qui nous facilite la tâche aujourd'hui. Mais en tout cas ça nous donne peut-être certaines évolutions et certaines possibilités qui n'étaient peut-être pas existantes il y a 10 ans.

22H : Conclusions

Animateur :

Je propose qu'on mette fin au débat maintenant, vous avez les adresses pour écrire et faire part de toutes vos remarques. Vous avez 15 jours à partir d'aujourd'hui (jusqu'au 3 juillet) donc n'hésitez pas à le faire. Lors du drink l'ensemble des personnes ici présentes sont à votre disposition, si vous avez des questions particulières, des remarques particulières, n'hésitez surtout pas. Je vous remercie vraiment et je passe la parole à EDPR et ensuite Monsieur le Bourgmestre pour la conclusion de cette séance.

EDPR :

Je retiens 3 choses :

la première c'est évidemment le message de Monsieur le bourgmestre en introduction qui a été très clair donc effectivement on prend acte de ça et donc on va y travailler. Je comprends évidemment l'opposition que vous pouvez avoir sur un tel projet éolien.

Le 2e point c'est que le projet qu'on propose ne sort pas de n'importe où non plus. Il y a quand même un certain nombre d'éléments qui nécessitent d'être étudiés et qui justifie au moins qu'on se pose la question du bien-fondé du projet.

Le 3e point je voulais quand même vous remercier parce que j'ai trouvé que la RIP, malgré l'opposition que vous pouvez avoir sur le projet s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Monsieur le Bourgmestre :

Ecoutez je vais répéter en 3 secondes, c'est que aujourd'hui, le pouvoir en place à Durbuy et l'ensemble du Conseil s'opposera au projet.

VILLE DE DURBUY

02 JUL. 2024

Service Urbanisme